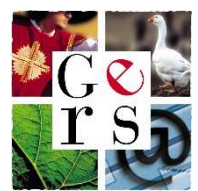




Pays d'Armagnac

Projet de territoire du Pays d'Armagnac



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

Préambule

Conformément à l'article L. 5741-2. du Code Général des Collectivités Territoriales, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Armagnac, créé à la fin de l'année 2014, a élaboré un premier Projet de Territoire en 2015.

Le projet de territoire est un document-cadre, véritable fil conducteur de l'action publique, qui doit être en mesure de fédérer les acteurs locaux, de définir les ambitions du territoire et d'identifier des pistes d'actions pour un développement local équilibré.

A la suite du renouvellement des équipes municipales et intercommunales, il est apparu nécessaire de refonder le Projet de Territoire du Pays d'Armagnac et de repenser l'intervention du PETR auprès des acteurs locaux, dans un contexte d'évolution rapide des attentes sociétales comme des pratiques administratives.

Il aura fallu près d'une année pour conduire ce travail partenarial et partagé, depuis la réalisation du diagnostic territorial jusqu'à la définition du cadre d'action présenté ci-après.

Identité singulière et coopérations : les leviers de réussite de la stratégie de transition

Face aux questions posées par l'articulation des strates administratives, le PETR du Pays d'Armagnac a un rôle à jouer de facilitation, de rassemblement, de coopération et d'animation à l'échelle de ce grand territoire.

Aussi, le PETR se fixe 3 leviers transversaux à appliquer systématiquement dans toutes ses actions ; leviers systématiquement partagés et réaffirmés à toutes les étapes de concertation du projet de territoire.

La formalisation et la mise en avant de l'identité de territoire

Le territoire dispose de nombreux marqueurs identitaires forts et facteurs d'attractivité, constituant un "art de vivre" dont le Pays d'Armagnac serait une traduction typique : le "bon vivre", le "slow" et la convivialité, la "vie douce" (et donc la longévité), la gastronomie et l'agriculture de qualité, les paysages, le patrimoine historique et bâti, la richesse de la vie culturelle et des festivités.

À quoi s'ajoutent les atouts de la ruralité, parfois redécouverts depuis la crise sanitaire (faible densité, accessibilité foncière, solidarités et entraide, lien à la nature...) mais aussi des singularités propres au territoire, à commencer par l'Armagnac.

Cependant, malgré ces atouts et sans en nier les contrepoints (en matière de dynamique économique, de mobilité, de diversité de services...), le Pays d'Armagnac peine à formaliser et rassembler ces marqueurs au sein d'une identité propre, voire d'une réelle marque de territoire, pouvant aussi bien permettre de rassembler sur le territoire que de rayonner à l'extérieur.

Ainsi, en parallèle des objectifs du projet de territoire de transition fixés pour le territoire, le PETR s'engage à travailler avec tous les acteurs dans une démarche de marketing territorial pour identifier et valoriser le ou les marqueurs - voire la marque - qui rassembleront les acteurs et servira d'outil de valorisation du territoire, en interne comme en externe.

L'animation du territoire et les coopérations internes et externes

Loin de l'image d'un espace en déprise et atone, le territoire du Pays d'Armagnac voit éclore une multiplicité d'initiatives, de dynamiques, de projets portés et animés par des acteurs publics ou privés. Mais cette pluralité, tout comme la taille du territoire et son organisation autour de pôles, ne facilitent pas leur mise en lien, leur visibilité et la massification de ces initiatives, alors qu'elles constituent un véritable laboratoire d'expérimentation pour l'Armagnac de demain.

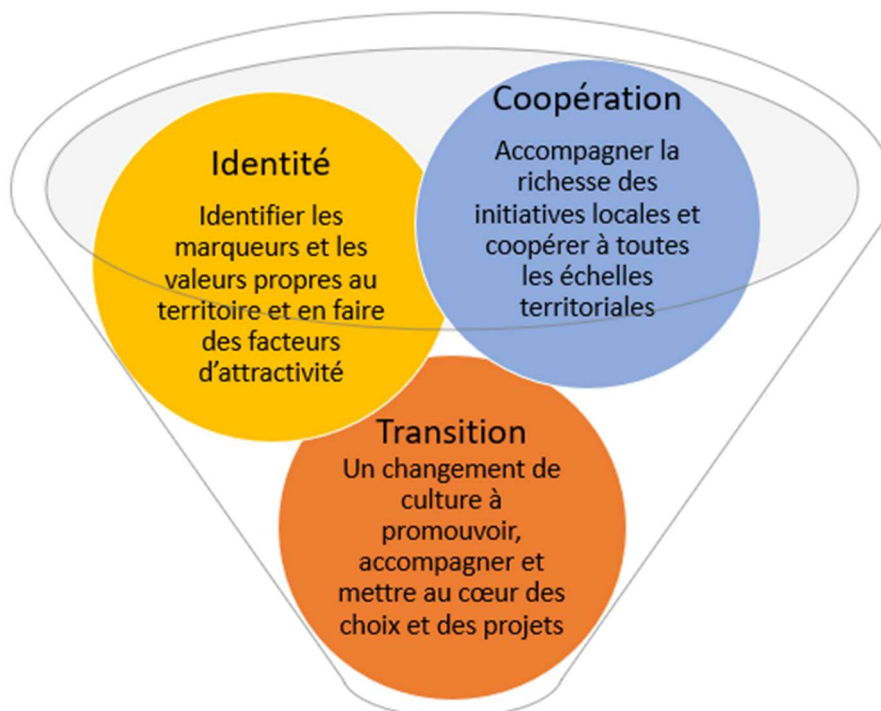
Au-delà de cette vie locale, le PETR est également une structure d'interface et de dialogue avec les acteurs publics et privés, dans et hors du Pays, permettant au territoire de parler d'une même voix.

C'est ainsi que, par son histoire, sa gouvernance et son statut de PÉTR, le Pays d'Armagnac doit jouer un rôle essentiel d'animation du territoire, aussi bien pour inventorier et créer des synergies entre acteurs que pour faire émerger et grandir des projets pour demain. Cela nécessite à la fois d'améliorer la visibilité du Pays d'Armagnac en tant qu'acteur local et d'affirmer ce rôle d'animation, tout en identifiant les besoins des acteurs et les moyens de les développer. Ce positionnement d'animateur et développeur des synergies doit être mis au service de l'ensemble des objectifs de la stratégie de transition.

L'acculturation des tous les acteurs à la transition énergétique, écologique et sociale

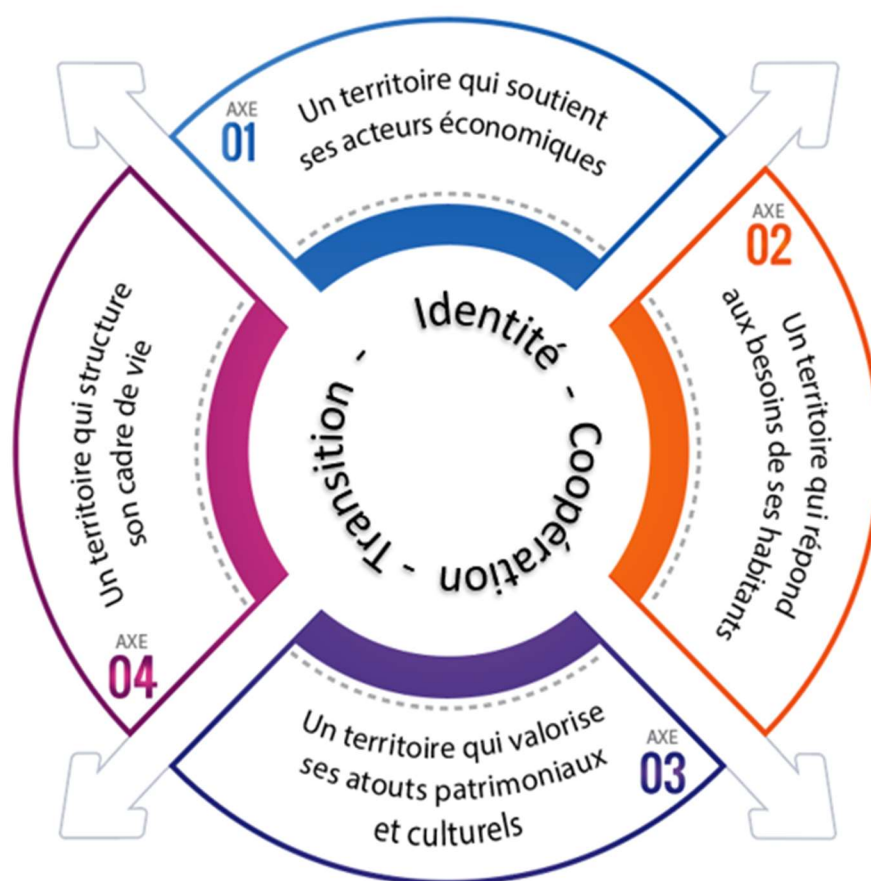
Par son positionnement relatif aux sujets de l'environnement et du climat (gestion Natura 2000, PCAET, mobilités douces, CTE...), le PÉTR Pays d'Armagnac a eu l'occasion d'affirmer sa légitimité de "chef de file" et d'animateur local sur les questions de transition. Il souhaite prolonger ce rôle en accompagnant les acteurs locaux dans leur prise de conscience, leur montée en compétence et leur dynamique de transition énergétique, écologique et sociale.

En lien direct avec les 2 premiers leviers, il s'agira d'inscrire la transition au cœur du projet de territoire et du fonctionnement de la collectivité afin de la diffuser à chaque étape et niveau d'intervention.



4 axes stratégiques structurent une ambition partagée

Le processus d'élaboration du projet de territoire du Pays d'Armagnac s'est largement appuyé sur le partage des constats et orientations entre élus, institutions, acteurs socio-économiques et habitants. Cette démarche a revêtu différentes formes : des entretiens, des ateliers thématiques (4), une plateforme collaborative ouverte. Il en est ressorti une série d'enjeux qu'il s'est agi de classer et de hiérarchiser afin de dégager les grandes lignes d'action du PETR à moyen terme. Ce travail a permis de définir 4 axes qui structurent la stratégie de développement du territoire comme autant d'ambitions.



Axe 1 : Un territoire qui soutient ses acteurs économiques

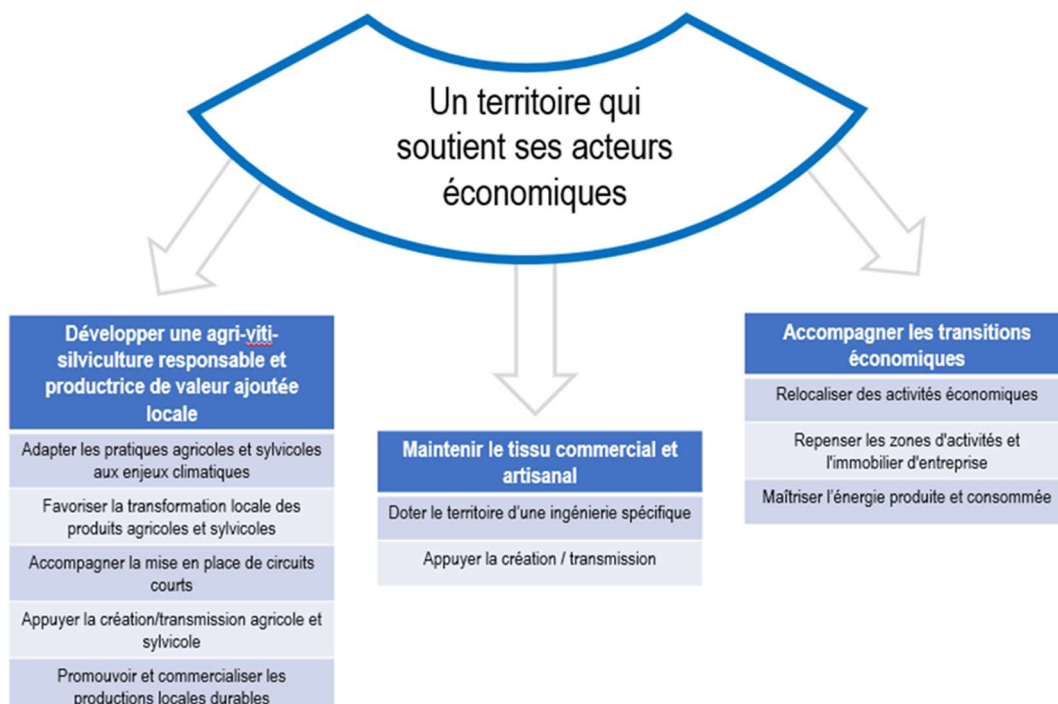
Principaux enjeux issus du diagnostic partagé de territoire et rattachés à cet axe :

- *Maintien de la diversité du tissu économique*
- *Revitalisation des bourgs-centres*
- *Réduction des conflits d'usage (eau, foncier) et des conflits d'acteurs (lien agriculteurs/habitants)*
- *Amélioration de la valeur ajoutée agricole (qualité, transformation)*
- *Protection des sols contre l'érosion et les pollutions*
- *Accompagnement et formation au développement des pratiques agro-environnementales*
- *Anticipation de l'augmentation des risques naturels liés au changement climatique*
- *Accompagnement à la transmission/reprise dans les domaines agricole, commercial, artisanal*

Le Pays d'Armagnac présente un profil d'activité économique partagée essentiellement entre agriculture et agroalimentaire d'une part, commerce, artisanat et services d'autre part. Le tourisme, pour sa part, représente 7 % du PIB local. L'industrie, bien que présente sur de petites unités, demeure résiduelle.

Du point de vue de la dynamique d'activité et d'emploi, on observe deux tendances distinctes puisque les bassins de Condom, Valence sur Baïse et Vic-Fezensac sont en perte de vitesse tandis que ceux de Nogaro, Eauze et Cazaubon se maintiennent.

Le projet de territoire vise à rééquilibrer ces écarts en s'appuyant à la fois sur une production agricole responsable et productrice de valeur ajoutée, sur la revitalisation des villages en maintenant le tissu commercial et artisanal, et par l'accompagnement des transitions économiques à l'œuvre (télétravail et tiers lieux, silver économie, ESS...).



1. Développer une agriculture responsable et productrice de valeur ajoutée locale

Avec 74 % du territoire en SAU (surface agricole utilisée) contre 52 % à l'échelle de la France en 2018, le Pays d'Armagnac est un territoire résolument rural et agricole, tourné vers les grandes cultures, au premier rang desquelles la vigne, ainsi que les volailles et les palmipèdes. Le Pays d'Armagnac est également doté d'un patrimoine forestier important qui peut être source de valorisation.

Toutefois, le modèle agricole actuel est confronté à de nombreuses difficultés présentes et à venir : la facture environnementale des grandes cultures fortement consommatrices d'eau et d'intrants, le développement des productions de qualité (SIQO) mais qui ne se traduit pas encore suffisamment dans des pratiques environnementales ambitieuses, le déclin important de la population des agriculteurs qui pousse à l'agrandissement des exploitations, les effets du changement climatique insuffisamment anticipés ou encore le manque de structures de transformation pouvant apporter de la valeur ajoutée.

C'est ainsi que le projet de territoire s'engage à **accompagner les producteurs dans l'adaptation des pratiques agricoles et sylvicoles aux enjeux climatiques** et plus globalement environnementaux (par la formation, le soutien à la recherche et l'innovation...), qu'il s'agisse pour eux de pouvoir continuer à produire sous contraintes (sécheresses, recours moindre à l'irrigation, modification des pratiques ou des cultures plus adaptées aux conditions climatiques...) ou de limiter leur empreinte sur l'environnement, notamment en matière de consommation d'intrants et de pollutions diffuses de l'eau.

Il s'agit également de **favoriser la transformation locale des produits agricoles et sylvicoles**, afin de maintenir et développer de la valeur ajoutée sur le territoire, par des investissements, mutualisations et soutiens aux porteurs de projet par exemple, pour déboucher aussi bien sur de la consommation locale que de l'exportation de ces produits. En effet, le projet de territoire vise à **accompagner la mise en place de circuits courts**, tant auprès des distributeurs locaux que des restaurations collectives ou ventes directes par exemple, en valorisant les produits de qualité du territoire. C'est pourquoi le projet vise aussi à **promouvoir et commercialiser les productions locales durables**, et à favoriser leur développement, car en plus d'être source de valeur ajoutée pour les producteurs, elles réduisent les externalités négatives (pollution, consommation d'intrants...) et sont sources d'externalités positives (santé des consommateurs et riverains...).

Enfin, tous ces objectifs ne peuvent être réalistes sans lutter en premier lieu contre la déprise démographique du monde agricole. C'est pourquoi le projet affirme également l'importance du **soutien à la création et la transmission agricole et sylvicole**, en jouant notamment sur les outils fonciers et outils d'expérimentation pour les agriculteurs hors cadre familial par exemple. Tout ceci se faisant, conformément aux 3 axes transversaux du projet, en partenariat étroit avec les acteurs concernés et compétents (chambre d'agriculture et représentant des agriculteurs, communautés de communes, etc.) dans une logique de transition écologique.

- Formation des agriculteurs, Adaptation des exploitations d'un point de vue agronomique, écologique et énergétique, Accompagnement de la recherche et de l'innovation
- Investissements pour la transformation des produits, Mutualisation d'équipements

- Logistique de collecte et distribution, Lieux de vente directe, Création d'un label/marque locale, Partenariats opérateurs GMS locaux
- Mise en relation cédants / repreneurs, Création d'un espaces- test « pépinières agricoles », Outils fonciers
- Labellisation et démarches qualité, Actions de communication sur un territoire rural et agricole responsable, Création d'événements et d'expositions dans la Maison du vignoble Armagnac – Gascogne

2. Maintenir le tissu artisanal et commercial

Entre développement de l'habitat résidentiel éloigné des centres et des zones commerciales en périphérie, le tissu artisanal et commercial des bourgs-centres et des villages est bien souvent mis à mal, alors qu'il dispose d'atouts importants : patrimoine architectural de qualité, nombreux marchés alimentaires attractifs, animations et festivités tout au long de l'année...

Dans une logique de redynamisation des villes et villages, de renforcement du lien social et du retour de la population dans les centres, émerge la nécessité de **doter le territoire d'une ingénierie spécifique** en mesure d'accompagner les communes, EPCI et associations de professionnels dans leurs réflexions, stratégies et actions, mais aussi d'**appuyer la création et la transmission** des entreprises, aussi bien en travaillant avec les entrepreneurs eux-mêmes qu'avec les chambres consulaires et les collectivités.

- Accompagnement associations de commerçants/artisans et collectivités, Création de réseaux d'acteurs, Outils numériques
- Mobilisation des dispositifs d'aide aux entreprises, Mobilisation des dispositifs d'aide aux collectivités (reprise locaux, boutiques éphémères)

3. Accompagner les transitions économiques

La fin de la décennie précédente et le début des années 2020 auront très certainement été une période clé d'accélération des mutations à l'œuvre pour le développement économique : coup d'arrêt aux grands projets commerciaux de périphérie, explosion des services numériques, remise en question des besoins des entreprises (foncier, locaux, emplacements...) et des attentes des salariés (télétravail, horaires, cadre de vie, sens et valeurs du travail, ancrage local...), en plus des impératifs énergétiques et climatiques.

Territoire traditionnellement confronté à un manque de main d'œuvre et de compétences, car jugé peu attractif par les potentiels salariés, les nouveaux "modes de faire" et attentes post-covid sont identifiés comme des atouts pour l'Armagnac sur lesquels capitaliser, tout en travaillant à repenser de façon globale l'attractivité économique du territoire.

C'est ainsi qu'il apparaît cohérent de **relocaliser des activités économiques** aujourd'hui éloignées, par exemple en proposant des équipements et lieux innovants (tiers lieux, fablab...), en se positionnant en acteur clé en matière d'économie circulaire et d'économie sociale et solidaire, ainsi qu'en capitalisant sur

les productions et savoir-faire locaux. Il s'agit également de **repenser les zones d'activités et l'immobilier d'entreprise**, aujourd'hui insuffisamment réfléchis en matière de proximité, de qualité environnementale et paysagère, de sobriété énergétique ou d'adéquation avec la place prise par le télétravail, par exemple. Enfin, **le développement d'énergie locale renouvelable** tout en accompagnant la sobriété énergétique peut permettre à la fois une meilleure résilience et autonomie énergétique du territoire, tout en visant à faire bénéficier les acteurs locaux des revenus de cette production, à travers des projets d'énergie renouvelable co-portés par les citoyens, ou acteurs privés et publics locaux.

- Sobriété spatiale, Préservation de l'environnement/aménagement paysager, Sobriété énergétique, Requalification de friches
- Création/relance de productions et savoir-faire locaux, Economie circulaire, Tiers-lieux, Economie sociale et solidaire, Création d'une monnaie locale

Axe 2 : Un territoire qui répond aux besoins de ses habitants

Principaux enjeux issus du diagnostic partagé de territoire et rattachés à cet axe :

- *Adaptation des services aux évolutions de la population (vieillesse, volonté d'attirer des jeunes actifs et familles)*
- *Maintien des services au public et des équipements de proximité*
- *Amélioration des temps d'accès aux services*
- *Maintien voire amélioration de l'offre de soins (équipements et professionnels de santé)*
- *Collaboration à l'échelle du Pays pour être plus attractif vis-à-vis des médecins et pour améliorer le maillage territorial*
- *L'alimentation durable comme facteur d'attractivité*
- *Revitalisation des centres bourgs*

Les services à la population sont le révélateur de la dynamique d'un territoire et le premier facteur d'attractivité. Le Pays d'Armagnac est confronté, comme la plupart des zones rurales, à des difficultés dans certains secteurs de services à la population.

Si les regroupements d'offre de services publics au sein des Maisons France Services sont une première réponse s'agissant des démarches administratives essentielles, il n'en demeure pas moins que les infrastructures sont encore insuffisantes s'agissant, par exemple, de l'enfance et de la jeunesse, de la culture et, surtout, de la santé. Un effort doit être accompli afin d'assurer une présence équilibrée des services sur le territoire ou d'en faciliter l'accès. Il en va de la qualité de vie des habitants mais aussi de la capacité du territoire à attirer de nouvelles populations, notamment des jeunes actifs.

Ainsi, le projet de territoire vise à consolider l'offre de services en la complétant là où elle fait défaut comme en imaginant de nouvelles modalités d'accès. La santé fait l'objet d'une attention plus particulière en ce qu'elle est le premier des services que la collectivité doit rendre aux citoyens. Enfin, parce que l'alimentation est à la base de la vie et qu'elle est au croisement de préoccupations économiques

(agriculture), environnementales (qualité de l'eau et des sols), culturelles (gastronomie), éducatives (restauration scolaire), elle sera traitée par le PETR comme un service essentiel au territoire et à ses habitants.



1. Maintenir et rééquilibrer l'accès aux services

Bien que, globalement, le nombre et la diversité des services sur le territoire ait eu tendance à augmenter jusqu'à la fin des années 2010, cette donnée masque des inégalités sur la répartition géographique et sur l'adaptation aux besoins des acteurs. De plus, sans reprise démographique, la présence de ces services risque d'être remise en question.

C'est pour cela que le projet affirme l'importance de travailler au maintien de ces services, quelle qu'en soit la gamme (proximité, intermédiaire ou supérieure) **en accompagnant les investissements nécessaires à l'offre de services**, qu'ils soient marchands ou non marchands (création, rénovation, accessibilité...).

Au-delà de leur maintien, le projet vise à **en faciliter l'accès**, que ce soit en les regroupant (Maisons France Service par exemple) et en accompagnant les acteurs dans leur mobilité vers ces lieux de service, en les rapprochant directement des lieux de vie en développant l'itinérance, ou bien encore en améliorant l'information et l'usage numérique autour de la disponibilité de ces services.

Enfin, le projet affirme la nécessité de développer les services contribuant directement au **maintien et au développement du lien social**, que ce soit à travers le déploiement de tiers-lieux solidaires, le soutien

au tissu associatif local, mais aussi en travaillant sur les nouvelles formes d'habitat intergénérationnel ou participatif.

- Information des habitants (création de plateformes numériques), Services itinérants, Solutions de mobilité vers les lieux de services, Maisons France Services
- Equipements publics de services marchands et non-marchands (création/rénovation/accessibilité)
- Tiers-lieux solidaires, Hébergement des personnes âgées et dépendantes, Habitat partagé intergénérationnel, Soutien au tissu associatif

2. Lutter contre la désertification médicale

Tout au long de la concertation du projet de territoire, la question de la santé (équipements et professionnels) a été un point central, mettant en avant la nécessité d'agir de façon coordonnée et cohérente à l'échelle du Pays, puisqu'il s'agit d'un levier essentiel afin de maintenir la qualité du cadre de vie tout autant que pour l'attractivité.

C'est ainsi que le projet affirme que cette question doit être réfléchie et discutée à l'échelle du PETR, dans une logique de coopération des territoires, que ce soit pour **favoriser l'installation des professionnels de santé** (projet territorial de santé, aides à l'installation...) ou pour **faciliter l'accès physique ou numérique à l'offre de soins** (regroupements de professionnels, offre hospitalière ou encore développement de la télémédecine).

- Projet de Santé territorial, Politique financière commune d'aide à l'installation, Salariat de médecins
- Regroupement de professionnels et antennes, Centres de télémédecine, Offre hospitalière

3. Promouvoir une alimentation durable

Marqueur très fort du Pays d'Armagnac et du Gers en général, la gastronomie, le bien manger et les produits de terroir de qualité ont imprégné durablement et fortement toutes les discussions et réflexions autour du projet de territoire.

Des actions et stratégies fortes existent déjà (Plan Alimentaire de Territoire notamment) que le projet de territoire souhaite appuyer, et qui nécessitent des approches globales "du champs à la fourchette", en lien avec les objectifs relatifs à l'agriculture responsable et créatrice de valeur (cf Axe 1). Car des paradoxes existent : malgré une image de terroir et de production artisanale, la polyculture-élevage tend à se réduire au profit de grandes cultures destinées à l'export, tandis que les acteurs locaux ou les restaurations collectives et commerciales ne font pas suffisamment appel aux produits locaux de qualité.

C'est pourquoi il est important en premier lieu de **sensibiliser et d'éduquer** au goût et aux produits locaux tous les publics (élus, habitants, scolaires...), puis **d'organiser et améliorer le lien avec la restauration collective et la restauration commerciale**, par la modernisation des équipements, la formation et la mise en réseau du personnel notamment pour les plus petites structures, ou enfin **d'améliorer l'aide alimentaire à destination des plus précaires** en lien avec les associations et structures d'aides existantes.

- Animation PAT, Communication auprès des élus, Communication auprès des scolaires, Communication auprès du reste de la population, Développement de jardins partagés
- Modernisation cantines scolaires, Formation et mise en réseau des agents, Mutualisation de la production pour rompre l'isolement des agents des très petites structures
- Développement et amélioration des infrastructures et lieux de distribution, Amélioration de la qualité des produits distribués, Création de partenariats de dons pérennes avec des opérateurs locaux, Soutien aux associations en charge de l'aide alimentaire
- Informer / former les opérateurs de la restauration commerciale à des pratiques durables

Axe 3 : Un territoire qui valorise ses atouts patrimoniaux et culturels

Principaux enjeux issus du diagnostic partagé de territoire et rattachés à cet axe :

- *Définition et valorisation de l'identité Armagnac à travers ses "marqueurs" et ses ressources*
- *Élaboration d'une stratégie touristique de Pays profitant à tout le territoire*
- *Mise en cohérence, lisibilité et visibilité de l'offre culturelle et patrimoniale à l'échelle du Pays*
- *Valorisation des ressources du territoire comme vecteur d'attractivité*
- *Protection des réservoirs de biodiversité*
- *Lutte contre les pollutions diffuses de l'eau*
- *Amélioration de l'accessibilité du territoire pour son attractivité touristique*
- *Accompagnement des stratégies de développement agritouristique*
- *Protection des réservoirs de biodiversité*

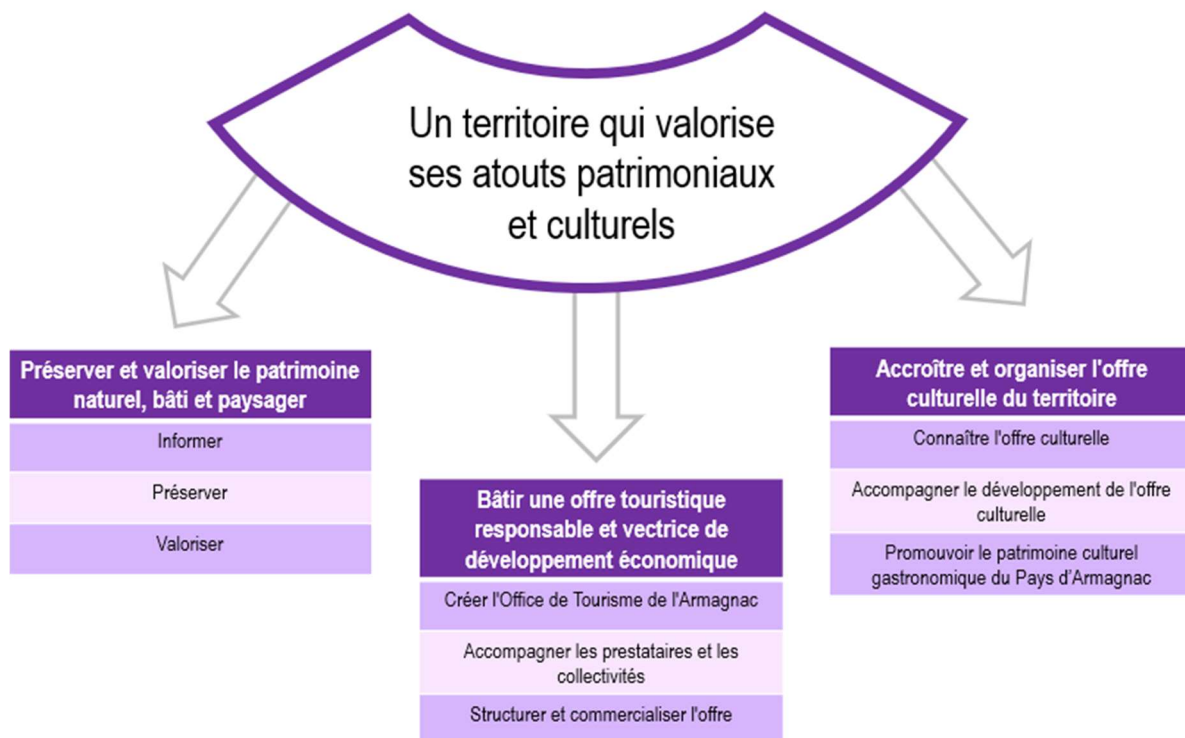
Le Pays d'Armagnac est riche d'atouts patrimoniaux diversifiés : sites naturels (Natura 2000, forêt), bâti ancien (bastides, édifices), entités paysagères variées, eaux thermales, culture gasconne, gastronomie. Ces éléments doivent, en premier lieu, être préservés car ils forgent l'identité du territoire.

Au-delà, ils constituent autant d'éléments sur lesquels appuyer le développement économique du territoire au travers, notamment, du tourisme.

Activités de loisirs (circuit automobile, vélorail, lieux de baignade, ...), activités de pleine nature (Chemins de Saint-Jacques), activités culturelles et patrimoniales (Grand Site Occitanie, Pôle archéologique, personnage de d'Artagnan, ...) et festivités (tempo Latino, festival des Bandas) font déjà de l'Armagnac la première destination touristique du département du Gers.

Cependant, des difficultés se présentent aussi : un patrimoine naturel menacé par les effets du changement climatique ou l'étalement urbain, un patrimoine bâti qui se dégrade, une "gouvernance" du tourisme éclatée, un manque de lisibilité d'une offre touristique et culturelle parfois trop foisonnante.

Aussi, le projet de territoire s'attache à mettre en place les conditions de la sauvegarde de ses richesses patrimoniales, de la structuration de l'offre touristique et culturelle et de la valorisation économique de ses potentialités.



1. Préserver et valoriser le patrimoine naturel, bâti et paysager

Le territoire jouit d'une histoire et d'un patrimoine paysager et bâti de qualité. Il présente, du reste, deux entités paysagères que sont le Bas Armagnac (territoire de transition entre les coteaux de Gascogne et le plateau landais, doté d'un riche patrimoine naturel) et la Ténarèze (zone plus calcaire et vallonnée avec un patrimoine bâti remarquable).

Atouts aussi bien pour le cadre de vie que pour le tourisme et l'attractivité, ces patrimoines méritent évidemment d'être **mieux connus et mis en valeur**, en développant les inventaires et en les communiquant, dans une logique de **préservation**, à travers des outils comme Natura 2000, des chartes paysagères, ou par la réhabilitation du patrimoine et la protection de l'environnement et des ressources que sont l'eau, les espaces naturels et les sols.

Enfin, le projet souhaite évidemment permettre de **valoriser** ces patrimoines, par le développement d'itinérances, de médiations, de mise en réseau, et s'appuyant sur des outils existants (Grand Site d'Occitanie) ou à développer (label Pays d'Art et d'Histoire par exemple).

- Supports d'Inventaire du patrimoine naturel, bâti ou paysager, Communication/sensibilisation aux enjeux de préservation
- Natura 2000, Réhabilitation patrimoine, Charte paysagère
- Itinérance, Médiation, Mise en production touristique, Mise en réseau et structuration des musées et sites patrimoniaux de l'Armagnac

2. Bâtir une offre touristique responsable et vectrice de développement économique

Chaque partie du Pays d'Armagnac ayant de forts atouts à mettre en avant, une démarche d'offre touristique intégrée, cohérente, sous une identité commune doit permettre de démultiplier la visibilité du territoire et de proposer des expériences plus longues et plus complètes, y compris hors saison.

Cette structuration de l'offre touristique se traduit par la **création d'un office du tourisme de l'Armagnac**, premier pas essentiel en vue de mieux **accompagner les prestataires et les collectivités** par de l'ingénierie de projet, la mise en réseau d'acteurs, mais aussi afin de **structurer et commercialiser l'offre du touristique du territoire**, qu'il s'agisse d'œnotourisme, de slow tourisme, d'écotourisme.

- Définition identité commune, Equipe territoriale dédiée multithématique, Coordination et animation de l'offre touristique locale, Aménagements OT
- Ingénierie de projet (créations/réhabilitations sites, hébergements, restauration ...), Création et animation d'un réseau d'acteurs locaux
- Démarches qualité/labellisations, Marketing/communication, Equipe commerciale, Offre œnotourisme/spiritourisme, Offre écotourisme

3. Accroître et organiser l'offre culturelle du territoire

Le Pays d'Armagnac est aussi un territoire de culture, adossée à des marqueurs forts : gastronomie, vins et spiritueux, patrimoine bâti et historique (Grand Site d'Occitanie, Pôle archéologique, d'Artagnan...), ainsi que de nombreuses festivités très largement reconnues. Alors que les atouts sont divers et répartis sur le territoire, la concertation a mis en avant le besoin d'une plus grande lisibilité et cohérence de cette offre foisonnante, y compris auprès des habitants eux-mêmes.

C'est ainsi que le projet vise à **mieux connaître et faire connaître l'offre culturelle** existante, en la traduisant éventuellement dans un projet culturel de territoire, dans le but d'**accompagner le développement de l'offre** : programmation "de Pays", aide aux porteurs de projet, communication harmonisée, mise en réseau des acteurs et développement du label Pays d'Art et d'Histoire.

Dans cette offre, le projet souhaite également mettre en avant tout particulièrement le **patrimoine culturel gastronomique du Pays d'Armagnac**, qui permet un lien fort entre problématiques d'alimentation locale, d'agriculture durable, de tourisme et d'évènementiels.

- Définition des marqueurs de l'identité culturelle, Sensibilisation des habitants à leur patrimoine, Projet Culturel de Territoire
- Aide aux porteurs de projets, Partenariats à l'intérieur et à l'extérieur du territoire, Mise en place d'une saison "de Pays" / programmation, Communication (habitants/touristes), Création et soutien à un réseau territorial des acteurs publics de la culture : « Culture(s) en Armagnac », Pays Art&Histoire axé sur le patrimoine viticole
- Création d'un village gourmand « Armagnac » itinérant, Evènementiels "gastronomie"

Axe 4 : Un territoire qui structure son cadre de vie

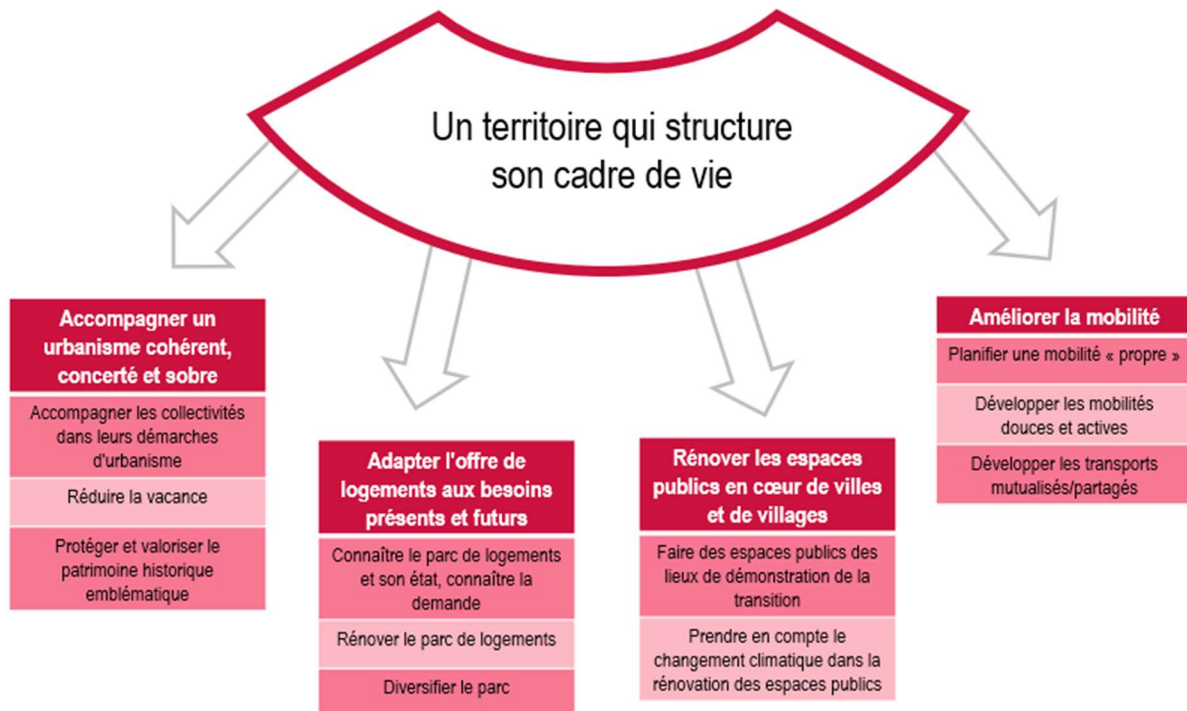
Principaux enjeux issus du diagnostic partagé de territoire et rattachés à cet axe :

- *Réduction des conflits d'usage (eau, foncier) et des conflits d'acteurs (lien agriculteurs/habitants),*
- *Développement de stratégies d'adaptation aux effets du changement climatique,*
- *Anticipation de l'augmentation des risques naturels liés au changement climatique,*
- *Protection des réservoirs de biodiversité,*
- *Lutte contre l'artificialisation des sols ou des potentialités écologiques,*
- *Maintien et protection des espaces agricoles, naturels et forestiers,*
- *Amélioration de l'accessibilité du territoire et des déplacements internes,*
- *Revitalisation des centres bourgs,*
- *Rénovation des logements, adaptés aux besoins (population vieillissante, publics nouveaux à attirer...),*
- *Limitation de l'habitat diffus et de la consommation d'espace,*
- *Développement des documents d'urbanisme*

La qualité de cadre de vie est constamment citée comme un marqueur et un atout phare du territoire, d'autant plus depuis la crise sanitaire qui nous a invités à retrouver des espaces ouverts, naturels, sans densité, aussi bien pour un séjour temporaire que pour s'y installer et y (télé)travailler durablement.

Les paysages de qualité et les villages de caractère sont des atouts à protéger et à valoriser. Pour autant, l'Armagnac présente des faiblesses inhérentes à nombre de territoires ruraux : une moindre accessibilité de certains services qui s'accompagne d'une mobilité essentiellement individuelle et motorisée, un parc de logements ancien, parfois énergivore et peu adapté aux besoins actuels, qu'il s'agisse des seniors souhaitant rester à domicile ou des familles d'actifs. Une politique d'urbanisme insuffisamment harmonisée pousse au mitage et au développement d'un habitat nouveau qui dévitalise les cœurs de village et réduit la valeur paysagère du territoire.

Ainsi, le projet de territoire vise à maintenir et renforcer le lien social et la vie des villages, en travaillant à une politique cohérente d'aménagement et d'urbanisme sobre, à rénover et adapter le parc de logements aux besoins des habitants présents et à venir, à imaginer un meilleur aménagement des centres des villes et villages, à développer de nouvelles solutions de mobilité. La lutte contre le changement climatique et ses impacts doivent guider les initiatives.



1. Accompagner un urbanisme cohérent, concerté et sobre

Face aux enjeux et aux objectifs de protection et valorisation du patrimoine (bâti, paysager, naturel...), d'une agriculture durable, ou de la redynamisation des villes et villages, il est essentiel que l'aménagement et les politiques d'urbanisme soient cohérentes entre elles et ambitieuses. Or, le territoire est constitué de nombreuses communes rurales, de petite taille, n'ayant pas aujourd'hui les moyens ou l'ingénierie suffisants pour s'outiller, ni agir en cohérence avec les communes avoisinantes ou avec des stratégies globales telles que le projet de territoire.

Si la CC de la Ténarèze dispose d'un PLUi, ailleurs les PLU sont rares et concernent essentiellement les bourgs les plus importants, les autres communes s'appuyant sur des cartes communales, voire le RNU.

Face à la reprise démographique de certaines zones du territoire et dans l'optique d'une attractivité renouvelée du Pays d'Armagnac, il est essentiel d'accompagner ces **collectivités dans leurs démarches d'urbanisme**, comme le fait déjà en partie le PETR (service ADS), en les sensibilisant et les formant à ces enjeux, et en permettant des mises en cohérence et des mises en réseaux à chaque étape de réflexion des communes, vers une meilleure prise en compte des défis écologiques et énergétiques.

Plus particulièrement, le projet se fixe comme objectif de **réduire la vacance** qui constitue un gisement formidable de redynamisation des villes et villages tout en limitant le mitage et l'artificialisation, mais soulève des problématiques majeures en matière de mobilisation du bâti et de rénovation adaptée aux besoins des habitants.

Un autre objectif du projet est de **protéger et valoriser le patrimoine historique emblématique**, à travers le développement de labels patrimoniaux ou la création de Sites Patrimoniaux Remarquables par exemple.

- Service ADS, Service logement, Formation/information aux élus (service ADS, CAUE), AMO PETR, Accompagnement infrastructures EnR
- Mobilisation du bâti vacant (procédures, EPF, ...), Aide à la rénovation qualitative
- Accompagnement des communes dans l'application de la loi CAP ; création de Sites Patrimoniaux Remarquables, Labellisation des communes à fort potentiel patrimonial (Plus Beaux Villages de France / Villages de Caractère / Commune touristique / etc.)

2. Adapter l'offre de logements aux besoins présents et futurs

Le territoire souffre d'un paradoxe : alors qu'il subit globalement une déprise démographique sur les 10 dernières années, le nombre de constructions (principalement de logements individuels) continue à augmenter et, parfois, le plus fortement à l'endroit où la population se réduit le plus. Cette construction importante génère de la vacance et une artificialisation des sols, sans pour autant répondre à toutes les attentes des habitants actuels ou futurs. C'est ainsi que pour lier transition énergétique, écologique et sociale avec le développement souhaité du territoire, le projet affirme un objectif de **meilleure connaissance du parc de logements, de son état et de la demande**, afin de pouvoir répondre de façon plus pertinente et mesurée aux besoins réels. Des diagnostics locaux pourraient ainsi nourrir plus globalement un observatoire de l'habitat en Armagnac, en profitant des dynamiques de contrats actuelles (Petites villes de demain, Bourgs Centres...).

Au-delà de la connaissance, l'ambition est bien d'une part de pouvoir **rénover le parc existant**, dans une logique qualitative et sobre, qui pourrait participer à la structuration de filières locales d'approvisionnement en (éco-)matériaux, par exemple, en contribuant à la sensibilisation et l'information des propriétaires et propriétaires bailleurs.

D'autre part, au-delà de l'aspect rénovation, le projet identifie le besoin **d'adapter et diversifier le parc aux multiples besoins**, qu'il s'agisse des enjeux de maintien à domicile pour les séniors, de mixité générationnelle ou sociale, d'hébergements pour des populations spécifiques comme les saisonniers, etc. Ce qui permet également de questionner les notions de modularité des constructions ou rénovations actuelles, pour faciliter leur évolution vers des besoins futurs non encore définis.

- Diagnostics habitat via les ORT (PVD) ou PLUIH, Observatoire de l'habitat
- Formation/sensibilisation des professionnels écoconstruction / éco-matériaux, Structuration filières locales d'approvisionnement, Conseil aux propriétaires, Restauration de qualité
- Logements pour les saisonniers, Logements intergénérationnels et mixité sociale, Logements pour les publics fragiles, Habitat partagé

3. Rénover les espaces publics en cœur de villes et villages

Au-delà du développement urbain et du parc de logements, le projet de territoire souhaite contribuer à des cœurs de villes et villages plus dynamiques, attractifs et adaptés aux enjeux de lien social ou de changement climatique.

Il s'agit à la fois de **faire des espaces publics des lieux de démonstration de la transition**, à travers des aménagements et équipements sobres mais sources de liens sociaux et de mixité, et d'épanouissement pour les habitants, tout autant que de **prendre en compte le changement climatique dans la rénovation des espaces publics**, en luttant notamment contre les îlots de chaleur et en développant des îlots de fraîcheur, par la végétalisation ou en repensant les espaces (ombres naturelles, circulation d'air...) et le recours à des matériaux plus adaptés (plus sombres, ne stockant pas la chaleur, etc.).

Ces questions, souvent nouvelles, nécessitent un important travail d'études, de sensibilisation et de formation à la fois auprès des élus et des habitants, ainsi que des artisans et professionnels.

- Recherche de la sobriété des aménagements au regard des fonctionnalités, Implantation d'équipements intergénérationnels, Implantation d'équipements jeunesse/famille, Valorisation de l'identité armagnacaise
- Lutte contre îlots de chaleur (diminution surfaces artificialisées, végétalisation)

4. Améliorer la mobilité

La mobilité fait partie des éléments récurrents évoqués par les acteurs locaux en tant qu'enjeu fort pour le territoire. En effet, celui-ci est confronté à plusieurs difficultés : des circulations internes au Pays parfois longues ou peu qualitatives, un enclavement vécu différemment en fonction de la situation géographique (selon que l'on soit plus tourné vers Bordeaux ou vers Toulouse), l'absence d'axes majeurs à proximité, etc...

Outre le sentiment d'enclavement, ou le frein au développement touristique ou à l'attractivité que cela semble représenter pour certains acteurs, c'est aussi, comme dans nombre de territoires ruraux, un réel enjeu de transition. En effet, cette situation crée une dépendance à la voiture et, par conséquent, des émissions de gaz à effet de serre, de polluants et des risques de précarité énergétique dans un contexte de prix croissant de l'énergie et des carburants.

C'est pourquoi le projet affirme la nécessité à l'échelle du territoire de travailler sur la **planification d'une mobilité "propre"**, qui se traduirait par le **développement des mobilités douces et actives** notamment pour les déplacements en cœur de villes et villages ou entre villes sur de courtes distances, et qui nécessitent des investissements (aménagement piétons et cyclables, panneaux, rénovations de voirie...) tout autant qu'un travail de sensibilisation et d'acculturation. Cette planification doit également contribuer à **développer les transports mutualisés et partagés**, comme le covoiturage ou le transport à la demande.

- Schémas cyclables, Documents de planification de la mobilité individuelle, collective et professionnelle
- Sensibilisation/éducation, Investissements dans les infrastructures et services
- Covoiturage et infrastructures, Autopartage, Transport à la demande, Transport partagé pour l'évènementiel, Solutions de mobilité sur le "dernier kilomètre"

